

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/34

Nombre de Conseillers

En exercice : **10**

Présents : 8

Votants : 8

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX NEUF NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 12/11/2024

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, Yannick FRANÇOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE, Chantal DESMOUSSEAUX

Secrétaire : Yannick FRANÇOIS

Délibération publiée le 21/11/2024

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOYER AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR 2023-2024

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal de la commune de Boyer, ne disposant plus d'école sur son territoire, a décidé d'octroyer une aide financière aux communes environnantes qui accueillent dans leur école primaire les enfants de Boyer afin de participer aux coûts de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la participation financière décidée par le Conseil municipal de BOYER, soit **472 € par enfant de Boyer scolarisé à l'école primaire l'Arc En Ciel de JARNOSSE** afin de participer aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 (année complète). Le versement aura lieu en fin d'année scolaire 2023-2024 et un prorata au mois sera appliqué pour les enfants entrant ou quittant l'école en cours d'année.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à JARNOSSE, le 19 novembre 2024

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Yannick FRANÇOIS

